



Mairie de SERMAMAGNY
90300

Tél. : 03.84.29.21.37

Fax. : 03.84.29.14.05

mairiedesermamagny@wanadoo.fr

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Régularisation du PLU via une modification

Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L.123-9

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération 63/15 du conseil municipal en date 7 Septembre 2015

Vu la délibération du conseil municipal 91/17 en date du 11 Décembre autorisant l'implantation d'une antenne relais Free sur la parcelle cadastrée section C n°56

Vu le courrier du Grand Belfort faisant apparaître une non-conformité du projet d'implantation de l'antenne Free avec le PLU

Compte tenu de la présence actuelle d'une antenne sur la parcelle 56 section C dite en Bensus et du projet d'en implanter une nouvelle, dans un souci de cohérence entre le Plan Local d'Urbanisme et les installations actuellement en place, il s'avère nécessaire de régulariser le PLU via une modification de celui ci

Les personnes ayant des observations à formuler pourront les consigner

- soit par voie électronique à l'adresse suivante

mairiedesermamagny@wanadoo.fr

- soit sur un registre ouvert à cet effet mis à disposition du public à la Mairie

du 15 Mars 2018 au 15 Avril 2018 inclus
aux jours et heures d'ouverture,

Le Lundi de 14h00 à 17h30

Le Mardi de 09h00 à 12h00 et de 17h30 à 19h00

Le Jeudi de 17h30 à 19h00 le Vendredi de 09h00 à 12h00

à la Mairie de Sermamagny

33 Grande Rue

90300 SERMAMAGNY

Le Maire
Philippe CHALLANT

